

La *Presse*, à son tour, disait :

" Il ne faut pas être longtemps au milieu de ces travaux, pour se convaincre qu'il ne reste de l'ancien palais de justice que les quatre murs. Ne parlons pas des fondations ; car, fait étrange, il a fallu asseoir cette lourde charpente de pierre sur de nouvelles fondations... Il faudrait être architecte pour faire une juste appréciation de la somme de travail qui a été fait... Les entrepreneurs déclarent qu'ils ont travaillé dans des circonstances bien désavantageuses, étant obligés très souvent de suspendre les travaux pen'ant les séances des cours. Ils ajoutent que les travaux de démolition ont aussi contribué à rendre leur besogne plus ardue."

La *Minerve* disait encore le 14 juillet :

" L'entreprise avait un double caractère : celui d'agrandir par un étage additionnel l'ancien palais, et celui de remettre l'intérieur à neuf. La démolition a été de fond en comble, et la reconstruction suit grandement son cours. Les vastes dimensions de l'édifice ont nécessité un travail herculéen... Et les difficultés se sont compliquées de l'obligation où se sont trouvés les entrepreneurs, d'opérer la rénovation sans gêner l'administration de la justice... Nous ne pouvons que féliciter MM. Berger, St-Louis & Cousineau de leur énergie. C'est un véritable monument qu'ils élèvent à l'honneur de la province. Le besoin de rénovation complète de l'ancien palais de justice n'est pas à discuter. Tout le monde a compris qu'il n'y avait plus à hésiter. Ce que nous aurons dans le nouvel édifice sera la perfection même sous le rapport de la construction, de l'aménagement, de la distribution des salles et des bureaux, des conditions sanitaires et de sûreté, des commodités générales et du confort."

Je crois, M. l'Orateur, que je puis me dispenser d'ajouter quelque chose à ces articles.

200 *Le scandale Raza*, \$24,000.—Comme si c'était un scandale de payer à un architecte les honoraires auxquels il a droit pour un travail dont tout le monde se plaît à reconnaître l'importance.

210 *Le scandale Charlebois*, \$92,000.—Je me demande, M. l'Orateur, ce que le député d'Yamaska peut trouver de scandaleux dans le fait que nous avons fait terminer la clôture des terrains des édifices parlementaires, au prix fixé par M. Garneau lui-même le Commissaire des Travaux Publics sous M. Mercier.